

Charte de fonctionnement du Conseil **Orléanais de Jeunes (COJ)**

Article 1 : Objet de la Charte

La présente charte a pour objet d'exprimer le projet commun du COJ défini à l'article 2 et la façon de le mettre en œuvre, en définissant les valeurs et les principes de fonctionnement qui sous-tendent l'action de ses membres et les modalités de sa gouvernance ; elle définit les principes du « travailler ensemble », pour donner sens au projet commun du COJ.

Article 2 : Définition, objet et composition du COJ

Le conseil Orléanais de Jeunes est une instance représentative des jeunes orléanais. Il est composé de membres âgés de 16 à 28 ans (ou des jeunes élus du Conseil Municipal de Jeunes à la suite de leur mandat) résidant à Orléans. Son objet est de permettre à chaque membre de participer activement à la vie locale au travers d'avis consultatifs.

Article 3 : Valeurs

L'action et l'activité du COJ reposent sur 7 valeurs fondamentales :

- Communauté d'intérêt et communauté d'adhésion aux projets.
- Engagement, participation et investissement de chacun.
- Solidarité entre les membres.
- Esprit d'équipe et convivialité.
- Loyauté et confiance.
- Autonomie de pensée, discernement et libre arbitre.
- L'innovation et la mutualisation des idées.

Article 4 : Le fonctionnement

- Intégration du COJ sur la base du volontariat avec un mandat d'un an renouvelable (dans la limite de 30 personnes).
- Une fois par mois le COJ se réunit autour d'une thématique nouvelle.

Article 5 : Principes de gouvernance des réunions

Le fonctionnement des réunions est animé par les principes suivants :

- La recherche de consensus.
- L'égalité entre tous les membres.
- La concertation et la collaboration.
- Le volontariat.
- La discipline collective lors des débats.
- L'égal accès aux informations permettant d'émettre les avis.

A l'issue de chaque réunion un compte-rendu est réalisé par un membre du COJ.

Les remarques et les propositions émanant de la réunion sont ensuite transmises aux services de la ville concernés par la thématique abordée.